

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-20 du 6 Février 1987

portant Approbation du Budget Prévisionnel Exercice 1986 de la Société Bénino-Arabe Libyenne de Pêche Maritime (BELIPECHE).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU la Loi N° 82-008 du 30 décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,
- VU le décret N° 85-254 du 17 juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 87-13 du 27 Janvier 1987 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République,
- VU le décret N° 84-478 du 17 décembre 1984 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative,
- VU l'Accord de création de la Société Bénino-Arabe Libyenne de Pêche Maritime (BELIPECHE) signé le 5 juin 1977,
- SUR proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative,
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 14 Janvier 1977,

DECRETE :

Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice 1986 de la Société Bénino-Arabe Libyenne de Pêche Maritime (BELIPECHE) tel qu'il est annexé à ce décret.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

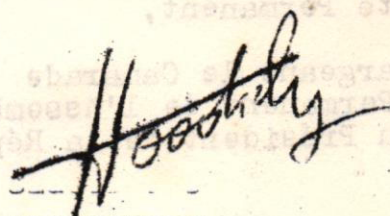
Fait à Cotonou, le 6 février 1987

pour le Président de la République,  
le Président du Comité Permanent de  
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,  
Chargé de l'intérim,

  
Romain VILON-GUEZO

Le Ministre du Développement  
Rural et de l'Action Coopéra-  
tive

Le Ministre de la Justice, Chargé de  
l'Inspection des Entreprises Publiques  
et Semi-Publiques,

  
Ali HOUDOU

Ministre intérimaire

  
Didier DASSI

Ampliatiions: PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 2 SGCEN 4 MDRAC 4  
M JIEPSEP 4 Autres Ministères 13 SPD 1 DPE-DIC-INSAE 3 BCP 1 IGE et  
ses Sections 3 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 10 DCCT-GDE-CHANC 2 BELIPECHE 8  
CCIB 1 JORPB 1.-